

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                                 |                                  |
|---------------------------------|----------------------------------|
| Forme du produit                | : Préparation                    |
| Nom commercial                  | : KEBO DS                        |
| Type de produit                 | : Polymères                      |
| Groupe de produits              | : Produit commercial             |
| Exemptions d'autorisation REACH | : Exempté d'enregistrement REACH |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

|  |   |
|--|---|
| Catégorie d'usage principal            | : Utilisation professionnelle, Utilisation industrielle |
| Spec. d'usage industriel/professionnel | : Industriel<br>Réservé à un usage professionnel        |
| Utilisation de la substance/mélange    | : Antitartre pour jus sucré                             |
| Fonction ou catégorie d'utilisation    | : Agents complexants                                    |

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

KEBO FRANCE  
21 rue, François de Tessan  
77330 OZOIR LA FERRIERE - FRANCE  
T 33.(0).1.60.02.76.00 - F 33.(0).1.64.40.11.43  
[contact@kebo-france.com](mailto:contact@kebo-france.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays   | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence  | Commentaire   |
|--------|-------------------|---------|-------------------|---|
| France | ORFILA            |         | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou selon la législation nationale pertinente.

# KEBO DS

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Étiquetage non applicable

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Type de substance : Polymère

| Nom     | Identificateur de produit | %   | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---------|---------------------------|-----|---|
| KEBO DS |                           | 100 | Non classé  |

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Enlever tout vêtement souillé.  
Premiers soins après inhalation : En cas de malaise consulter un médecin. Permettre au sujet de respirer de l'air frais.  
Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau/...  
Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin.  
Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Consulter d'urgence un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Pas connu.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes, aucun antidote spécifique connu.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche.  
Agents d'extinction non appropriés : pas connu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.  
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Monoxyde de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.  
Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

# KEBO DS

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour les déchets voir section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Stocker à l'abri du gel.

Informations sur le stockage en commun : Ne pas stocker avec des produits alimentaires et les aliments pour animaux.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage : Polyéthylène.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

utilisation industrielle. Utilisation professionnelle.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

# KEBO DS

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Lunettes avec protection latérale assurant une protection complète des yeux (EN 166)

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

###### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

###### Protection des mains:

Gants de protection en caoutchouc épaisseur : 0,5 mm correspondant à un temps de perméation > à 60 minutes (EN 374)

##### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

###### Protection des voies respiratoires:

Pas nécessaire

##### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

###### Protection contre les dangers thermiques:

Pas nécessaire.

#### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

##### Contrôle de l'exposition du consommateur:

ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

##### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                       |                                    |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| État physique                         | : Liquide                          |
| Couleur                               | : jaune clair.                     |
| Odeur                                 | : légère.                          |
| Seuil olfactif                        | : Pas disponible                   |
| Point de fusion                       | : Non déterminé                    |
| Point de congélation                  | : env. -5 °C                       |
| Point d'ébullition                    | : Non déterminé                    |
| Inflammabilité                        | : Non applicable<br>Ininflammable. |
| Propriétés explosives                 | : Non applicable.                  |
| Propriétés comburantes                | : Aucun(e).                        |
| Limites d'explosivité                 | : Pas disponible                   |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | : Pas disponible                   |
| Limite supérieure d'explosivité (LSE) | : Pas disponible                   |
| Point d'éclair                        | : Non applicable                   |
| Température d'auto-inflammation       | : Non applicable                   |
| Température de décomposition          | : Pas disponible                   |
| pH                                    | : 4,6 – 5,6 à 10 % dans leau       |
| Viscosité, cinématique                | : Pas déterminée                   |

# KEBO DS

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

|  |  |
|--|--|
| Viscosité, dynamique                           | : Pas déterminée   |
| Solubilité                                     | : Totalement miscible dans l'eau.<br>Eau: Non déterminée<br>Ethanol: Non déterminée<br>Ether: Non déterminée<br>Acétone: Non déterminée<br>Solvant organique: Non déterminée |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible   |
| Pression de vapeur                             | : Pas déterminée   |
| Pression de vapeur à 50 °C                     | : Pas déterminée   |
| Pression critique                              | : Pas déterminé  |
| Masse volumique                                | : Non applicable   |
| Densité relative                               | : env. 1,12 à 20 °C  |
| Densité relative de vapeur à 20 °C             | : Pas disponible   |
| Taille d'une particule                         | : Non applicable   |
| Distribution granulométrique                   | : Non applicable   |
| Forme de particule                             | : Non applicable   |
| Ratio d'aspect d'une particule                 | : Non applicable   |
| État d'agrégation des particules               | : Non applicable   |
| État d'agglomération des particules            | : Non applicable   |
| Surface spécifique d'une particule             | : Non applicable   |
| Empoussiérage des particules                   | : Non applicable   |

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Température critique : Non applicable

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun(e).

### 10.5. Matières incompatibles

Pas connues.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|                          |              |
|--------------------------|--------------|
| Toxicité aiguë (orale)   | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée) | : Non classé |

# KEBO DS

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

| KEBO DS        |              |
|----------------|--------------|
| DL50 orale rat | > 2000 mg/kg |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Pas déterminé  
pH: 4,6 – 5,6 à 10 % dans leau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non irritant  
pH: 4,6 – 5,6 à 10 % dans leau

Indications complémentaires : Selon données du fournisseur des matières premières

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non déterminée

Indications complémentaires : Selon données du fournisseur des matières premières

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

| KEBO DS                |                |
|------------------------|----------------|
| Viscosité, cinématique | Pas déterminée |

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

| KEBO DS                     |   |
|-----------------------------|---|
| CL50 - Poisson [1]          | > 100 mg/l <i>Leuciscus idus</i> / 96 h |
| Indications complémentaires | CE10 (bactéries / 16 h) > à 1000 mg/l   |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| KEBO DS                              |                                    |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| Persistance et dégradabilité         | Modérément éliminable.             |
| Demande biochimique en oxygène (DBO) | Pas déterminée                     |
| Demande chimique en oxygène (DCO)    | 0,325 mg O <sup>2</sup> /g matière |
| Biodégradation                       | 60 %                               |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

# KEBO DS

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Méthodes de traitement des déchets : Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations locales et nationale en vigueur.  
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Traiter comme un déchet.  
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés. Détergent recommandé: eau.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : Non applicable  
N° ONU (IMDG) : Non applicable  
N° ONU (IATA) : Non applicable  
N° ONU (ADN) : Non applicable  
N° ONU (RID) : Non applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**  
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable  
**IMDG**  
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable  
**IATA**  
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable  
**ADN**  
Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable  
**RID**  
Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

# KEBO DS

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 14.4. Groupe d'emballage

|                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| Groupe d'emballage (ADR)  | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (IMDG) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (IATA) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (ADN)  | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (RID)  | : Non applicable |

### 14.5. Dangers pour l'environnement

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| Dangereux pour l'environnement | : Non  |
| Polluant marin                 | : Non  |
| Autres informations            | : Pas d'informations supplémentaires disponibles |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

#### Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

KEBO DS n'est pas sur la liste Candidate REACH

KEBO DS n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

KEBO DS n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indications de changement:

Révision - Voir : \*.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.